

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MONTRÉAL (04-047)

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à la catégorie d'affectation au sol et la densité de construction concernant un projet de requalification pour fins résidentielles sur le lot 5 331 974 du Cadastre du Québec (site de la Maison-Mère des Sœurs de l'Immaculée-Conception situé au 314 chemin de la Côte-Ste-Catherine à Outremont)

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement :

Que lors de sa séance ordinaire du 6 septembre 2016, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, **le mardi, 25 octobre 2016, à 19 heures** à la salle du conseil d'arrondissement, 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) et de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., c. C-11.4)

Résumé du projet de règlement

Ce projet de règlement vise à modifier la catégorie d'affectation du sol actuelle au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin de pouvoir recevoir la demande de changement de zonage déposée en vue de requalifier le site du 314 chemin de la Côte-Ste-Catherine et ainsi autoriser l'usage résidentiel. Le site est actuellement identifié par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ». La modification proposée vise à remplacer cette affectation par l'affectation « Secteur résidentiel ». Il vise également à prévoir de nouveaux paramètres de densité de construction pour ce terrain.

Plus précisément, ce projet de règlement vise à :

- remplacer la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol » incluse au Plan d'urbanisme par une nouvelle carte à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- remplacer la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » incluse au Plan d'urbanisme par une nouvelle carte à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont;
- créer le nouveau secteur de densité 17-09 dont les caractéristiques de densité de construction sont les suivantes : bâti de deux à six étages hors-sol et taux d'implantation au sol de faible ou moyen.

Le secteur visé est constitué du lot 5 331 974 du cadastre du Québec, sur lequel se situe l'immeuble suivant : 314, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, site de la Maison-Mère des Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement ainsi que le résumé au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 7 octobre 2016

M^e Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

